

Refuse de naturalisation

Par Nataliya, le 15/03/2019 à 01:12

Je suis choqué.

Je suis mariée avec le français agriculture et nous avons 1 fils, née en France.

J'ai éducation supérieure pédagogique, confirme en France doctorat.

Je travaille et je parle le français, lire et écrire.

J' ai demandée nationalité français par mariage.

Mon connaissance langue français été B1 et B1

J' ai terminé formation BEP prothesiste dentaire.

Je travaille CDI temps pleine à Paris

Une femme de préfecture asser suivante refuse de moi pour rendez- vous: toujours des problèmes, jillet jeune, quulquen décède, ne peux pas.

3 fois changé un rendez-vous.

J' été ne pas contente, parce que je travaille et mon employeur ne peux pas me liberté chaque fois nouvelle date rendez vous au Préfecture Beauvais Picardie.

J' ai des preuves 3 fois changé la dates., le papier., convocation.

La Préfecture Beauvais Refusé ne parle pas les français.

C' est vraiment craché dans pas coeur.

Comment Je peux travailler en France, si je parle pas le français, passe des examens et etc.

Cette femme de prefecture a prix désision sur rendez vous avec moi je ne parle pas le français et ne comprendre pas.refusé. ..

J' ai papier pour connaissance langue français + formation.

l' entretiennne passe bien avec elle.

Que est ce que ce?
Je dois allez au tribunal en cas une idiote, quelle travaille dans la Préfecture?
Les question?
1 je cherche l' avocat.
2 passe l' examen français.
3 combien temps sera recours?
Je perdrai du temps, d' argent, il y a risque perdu du travaille.sans arrêt demande employeur il faut aller partout.
???
4 est ce que c' est possible demandé au Tribunal payer moi tout mes depanse l' avocat, voyages, l' examen français et etc en cas cette femme de Préfecture et satisfaction morale pour les cauchemars en cas de Préfecture .?
Ou des étrangères sont toujours coupable en France?
Merci pour votre compréhension. Et votre réponse .
Pardonnez pour les fautes .Je pleure beaucoup et ne comprendre pas pourquoi??
Je n' oublier jamais la France, , la Préfecture Beauvais et comment j' ai demandée nationalité françaises - la maman et l'épouse français.
Pour moi- refusé, pour terroriste- ça va très vite nationalité françaises .
Est ce que je ne pas droit avoir être française. ?
Et qui est coupable?
Ma vie est cassé .
Je peux avoir le passeport de français, quand j' ai pas besoin.
Comment vivre en France?
Merci pour vos réponses.
Natali.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Tisuisse**, le **15/03/2019** à **06:45**

Bonjour,

Depuis combien de temps travaillez-vous à Paris ? Habitez vous à Paris ou à Beauvais ? Quelle est votre nationalité actuelle ?

Prenez contact avec un avocat spécialisé ou avec une association de défense des droits des étrangers en France.

Par youris, le 15/03/2019 à 09:30

bonjour,

le site service public indique:

[quote]

" Si l'une des conditions prévues par la loi n'est pas remplie, le ministre en charge des naturalisations refuse l'enregistrement de votre déclaration dans un délai d'un an à partir de la date de délivrance du récépissé.

Il vous notifie sa décision motivée et vous disposez d'un délai de 6 mois pour la contester devant le tribunal de grande instance territorialement compétent."

[/quote]

voir ce lien: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2726

salutations